

**CIRCUIT DE CONTRACTUALISATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
ENTREPRISE - GFTLV**

	QUI	QUOI	A QUI	SUPPORT	COMMENT
1	GFTLV	Transmet le Cerfa pré rempli avec la partie formation et le formulaire de prise en charge à compléter	à l'entreprise	cerfa + Notice	par mail
2	Entreprise	transmet le cerfa complété et signé des 2 parties, le formulaire "Mise en place d'un contrat de professionnalisation" et la fiche client complétés	au Service GFTLV	CERFA + Formulaire de Mise en place d'un contrat de professionnalisation + fiche client	par mail
3	GFTLV	Rédige et transmet la convention de formation professionnelle, établit la facture des droits d'inscription	à l'entreprise	Convention, facture des droits d'inscription	mail
4	Entreprise	transmet le convention signée par les 2 parties	au service GFTLV	Convention	Mail
5	Entreprise	Dépose le dossier complet (cerfa + convention signée) sur le site de son OPCO afin d'obtenir l'accord de prise en charge	OPCO	cerfa + convention	plateforme OPCO ou mail OPCO
6	GFTLV	Suite à la réception de l'accord de prise en charge par l'OPCO, rédige si besoin un avenant de subrogation et l'envoi pour signature	A l'entreprise	Avenant de subrogation	Mail
7	Entreprise	Renvoie l'avenant de subrogation signé par les deux parties pour facturation à l'OPCO sinon refacturation à l'entreprise	au Service GFTLV	Avenant de subrogation	Mail

Attention: Cerfa= contrat de travail, pour une prise en charge complète la convention de formation doit être complète et signée par toutes les parties (GFTLV compris) + tout document demandé par le service (avenant...)